

Malagasy Protestant Church in France
Madegassische Protestantische Kirche in Frankreich

Eglise Protestante Malgache en France
Fiangonana Protestanta Malagasy aty Andafy



Siège national

47 rue de Clichy
753119 Paris Cedex 09

Tél. 01 45 96 03 05

Vivre en communauté. Une lecture de Romains 14

Vivre en communauté c'est être en relation les un les autres. Les vocables de « communauté et de « communion » viennent de l'expression latine « cum munus » qui signifie « avec une dette »¹. Vivre en communauté chrétienne, c'est donc se reconnaître endettés, débiteurs, les uns envers les autres, et vis-vis de Dieu en Christ Jésus. Je fais, à la suite du pasteur et théologien Dietrich Bonhoeffer², une distinction entre : une communauté dite « psychique », fondée sur la fusion entre eux des individus et sur la fascination à l'égard d'un chef, et une communauté que Bonhoeffer, suivant saint Paul, appelle « pneumatique » ou spirituelle, c'est-à-dire fondée sur les liens de l'Esprit Saint qui impliquent la distance et le respect. Il y a différence entre communauté « psychique », et « communauté spirituelle » et la communauté spirituelle qui prime tout.

Une question se pose : En tant que vivre dans une communion des saints, « Comment être croyant dans la vie actuelle ? ». La communauté chrétienne, l'Église, est le lieu du Christ présent dans le monde, et que c'est au cœur de cette communauté que se réalise la rencontre entre l'homme et Dieu. Cela nous amène à réfléchir à partir du Christ sur ce que devrait être l'Église, la communauté chrétienne. En effet, Bonhoeffer se pose une question décisive : « Qui est le Christ pour nous aujourd'hui ? », suivie de celle-ci : « Qu'attend-il de nous ? ». Il a invité à prendre au sérieux l'Église réelle, visible comme « Christ existant sous forme de communauté », comme « Christ caché parmi nous ». A cette question, l'apôtre Paul nous apporte une bonne nouvelle. Nous faisons une lecture du chapitre 14 de l'épître aux Romains, qui nous exhorte à vivre en communauté où les forts sont endettés envers les faibles et ensemble ils sont débiteurs vis-à-vis de Dieu en Christ. Les forts sont ceux qui mangent de tout et les faibles sont des végétariens ; mais dans la suite nous mettons entre parenthèse la nourriture car elle se manifeste en plusieurs images dans notre vie.

L'apôtre supplie la communauté dans son ensemble, et notamment des « forts » auxquels il s'adresse dès le début comme à ses représentants particuliers, qu'on « accueille » ses frères « faibles ». Les accueillir ne signifie pas les affronter, leur donner raison. Cela ne signifie pas non plus seulement les « tolérer », mais simplement, comme le mot l'indique, qu'eux aussi -que leur façon d'agir soit considérée comme bonne, puisque, à leur manière, ils partagent la même foi et veulent donc être obéissants-, doivent faire partie de la communauté et être traités en conséquence, sans que leur attitude particulière soit critiquée. Les forts accueillent les faibles sans esprits de disputes et les faibles ne jugent les forts : Ne provoquez pas une rupture dans la communauté à propos de vos opinions divergents sur de question de nourriture. Les uns, qui sont appelés « forts » croient pouvoir se dispenser d'observances spéciales ; les autres, en revanche, les « faibles », pensent le contraire. Pour vivre en communauté, l'apôtre « donne » 3 règles successives.

¹ Roberto Eposito, *Communitas. Origine et destin de la communauté*, Paris, Puf, 2000.

² Dietrich Bonhoeffer, *De la vie communautaire et Le Livre de prières de la Bible*, Genève, Labor et Fides, 2007

Première règle

« Que celui qui mange ne méprise pas celui qui ne mange pas et que celui qui ne mange pas ne juge pas celui qui mange, car Dieu l'a accueilli ».

Que les forts ne méprisent pas les faibles, c'est-à-dire qu'ils ne consentent pas que leur foi est « profonde » ; et que les faibles ne « jugent » pas les forts, c'est-à-dire qu'ils ne consentent pas que leur foi est « sérieuse ». Celui qui ne fait que suivre le chemin de la foi, avec ou sans béquilles ou garde-fous, doit être considéré et traité comme quelqu'un que Dieu a accueilli.

« Qui es-tu pour juger un serviteur qui ne t'appartient pas ? Qu'il tienne bon ou qu'il tombe, cela regarde son propre maître. Et il tiendra bon, car le Seigneur a le pouvoir de le faire tenir ».

Les chrétiens sont des domestiques qui doivent servir le même Seigneur, chacun avec sa propre foi ; le même Seigneur est le juge à chacun, comme aussi celui qui leur fait miséricorde, qui le justifie. Ils ne peuvent pas se juger mutuellement en raison des diverses formes humaines que prend leur obéissance. Juger signifie exclure. Ils ne peuvent exclure alors que Dieu a déjà accueilli, alors que Dieu seul décidera, selon sa miséricorde. Le mépris aussi serait un jugement, de même qu'inversement le jugement est toujours mépris : « Cessons donc de nous juger les uns les autres. Jugez plutôt qu'il ne faut pas être pour un frère cause de chute ou de scandale ». Ces deux attitudes sont également impossibles.

Deuxième règle

« Pour l'un, il y a des différences entre les jours ; pour l'autre, ils se valent tous. Que chacun, en son jugement personnel, soit animé d'une pleine conviction »

Il est essentiel que chacun soit, avec ou sans garde-fous, parfaitement sûr de son affaire, convaincu qu'il doit et peut suivre son propre chemin réellement dans la foi. Le mépris et le jugement ne proviendraient-ils pas peut être du fait que les deux clans en présence ne sont pas très sûrs de leur affaire ? S'ils le sont, qu'auraient-ils besoin de mépriser ou de juger ? Mais comment parviennent-ils à cette assurance ? Les versets 6 à 9 répondent à cette question : chacun est pour soi sur le bon chemin, qu'il soit humainement meilleur ou bon, quand ce qu'il fait ou ne fait pas est « pour le Seigneur », pour le Christ Jésus, sert à témoigner de son appartenance au Seigneur. Il agit par reconnaissance et que son œuvre porte la marque de la foi et non des ténèbres ou de la loi. Pourvu que le croyant ne cherche pas à éviter ni à nier la libre grâce de Dieu, il importe peu qu'il s'impose ou non des principes rigides.

Nous ne pouvons vouloir quelque chose pour nous-mêmes, que ce soit par l'un ou l'autre forme de notre obéissance. Dans tous les cas, nous ne pouvons vouloir ces formes que « pour le Seigneur », en vue de lui témoigner notre reconnaissance. Car nous ne pouvons ni vivre ni mourir pour nous-mêmes. Vivants ou mourants, nous sommes propriété du Seigneur. Par sa mort et par sa vie, il nous a acquis en propre, il a placé notre vie et notre mort sous sa domination, il les a prises à son service, il a prédestiné notre existence à être constamment, en toutes circonstances et sur toute la ligne, un témoignage de reconnaissance.

Que nous reste-il donc, sinon à veiller que chacun forme humaine que nous donnons à notre obéissance, chaque possibilité dans laquelle nous pouvons vivre notre foi, -quelque soit notre choix et quels que puissent être le jugement divin et le jugement humain portés sur ce choix-, soient dans tous les cas une forme et une possibilité de ce service et de ce témoignage ?

Vivant ou mourants, nous sommes au Seigneur, comment, eu égard au choix que nous devons faire, la question des questions ne serait-elle pas que nous avons à nous décider de telle ou telle manière uniquement comme ceux qui appartiennent au Seigneur, uniquement en témoignage de cette appartenance ? Si chacun agit ainsi, -et c'est là ce que chacun doit faire, mais c'est là aussi ce dont chacun doit croire l'autre capable-, alors chacun peut et doit être sûr de son affaire.

Si nous sommes parfaitement sûrs de notre affaire, qu'avons-nous à juger, qu'avons-nous à mépriser notre frère et sœur ? Comment en venons-nous à vouloir exclure, alors que, porté par notre foi, pris par notre service et appliqué à manifester notre reconnaissance, nous devons veiller à ce qui nous est donné et confié, afin de pouvoir comparaître devant le tribunal de Dieu, le Juge qui nous a fait miséricorde, dans l'espoir que nous ne serons pas nous-mêmes exclu par son jugement. Est-ce que devant nous que les autres doivent fléchir le genou ? Ou est-ce que devant les autres que nous devons ployer le notre ? Devons-nous prononcer notre propre louange, en raison de la forme d'obéissance, ou celle d'autrui en raison de sa forme de son obéissance ? Non, nous devons au contraire adorer et louer ensemble le Seigneur auquel nous sommes soumis ensemble. L'essentiel c'est que, d'une manière ou d'une autre, sous forme plus ou moins bonne, nous lui obéissions (peitharhcein, en grec) réellement.

Troisième règle

« chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même »

La responsabilité que chacun doit assumer, il la portera et l'assumer toujours en communion avec les autres. Mais de quoi sommes-nous responsables ? Chacun est responsable pour soi-même dont il sert le Seigneur et lui témoigne sa reconnaissance mais cette manière de servir et de témoigner, de par son aspect humain, peut être si diverse.

Elle consiste en ceci : c'est qu'en choisissant notre forme d'obéissance, nous ne mettons pas obstacle ni ne scandalisons le frère, l'autre, qui croit avec nous à sa manière, mais que nous « Recherchons les uns pour les autres les choses de la paix et les choses de l'édification ». Scandaliser ne signifie pas simplement surprendre, troubler, irriter, fâcher. Certes, il est surprenant, et peut-être très irritant, pour le faible, qu'il existe aussi des forts, et inversement. Et c'est la raison pour laquelle on en vient d'ordinaire à se mépriser et à se juger réciproquement. Il ne nous est pas demandé de ne pas nous fournir réciproquement des raisons de nous juger ou de nous mépriser. Car cela signifierait qu'il ne devrait pas y avoir des formes d'obéissance humaine, ce que l'apôtre Paul, -en tenant l'une pour meilleure que l'autre-, ne veut évidemment dire. Mais il nous est demandé de ne pas nous juger, nous mépriser ou nous exclure les uns les autres. Et c'est ce qui se produirait si nous faisons quelque chose qui serait pour les autres une pierre d'achoppement ou une occasion de chute, c'est-à-dire si nous nous égarions mutuellement en ne considérant pas que chacun doit suivre le chemin de sa foi, et aucun autre.

Du fait des faibles, les forts pourraient être tentés de considérer comme indispensable, pour leur part, ce qui en réalité ne leur est pas du tout indispensable. Inversement, -et l'apôtre Paul s'intéresse presque exclusivement à cet aspect du problème-, du fait des forts, les faibles pourraient être tentés d'abandonner leurs garde-fous, leurs principes, leurs béquilles, alors que selon leur foi, - si leur foi est un service et un témoignage (authentiques)-, ils ne doivent pas du tout y renoncer. L'apôtre nous explique à ce qu'il pense des mesures prises par les faibles : « Je le sais, j'en ai été convaincu par le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi-même, mais une chose est impure pour celui qui la considère comme telle ».

En un lot, il n'y a pas de nécessité objective à prendre ici des mesures de protection de sécurité. Il ne faut pas les tenir et les faire passer pour la loi de Dieu. Celui qui prend de telles mesures le fait sous sa propre responsabilité. Mais comme « une chose est impure pour celui qui la considère comme telle », elle correspond à une nécessité subjective : il est possible qu'un chrétien se réclamant du fait que tout est pur en soi, accomplisse une action, qui, pour lui, ne serait pas un service du Seigneur, ni un témoignage rendu à Dieu. Mais s'il ne peut pas accomplir une telle action dans la foi, alors c'est qu'elle est « impure » pour lui ; elle devient un péché.

Voilà c'est à quoi le « fort » doit prendre garde. En aucune circonstance, il ne doit, par ses actes, inciter le faible à faire de son côté quelque chose qui, pour lui, serait péché. Il respectera la pureté objective de toutes choses, -et également sa propre pureté dans la manière dont il use de toutes choses-, mais, au-delà, il respectera également, non pas les préjugés, l'étroitesse d'esprit, le fanatisme ou autres sentiments semblables du faible, mais bien le faible-lui-même, sa foi ; il pensera à la pureté menacée du faible et il tiendra compte. Il n'incitera pas à faire quelque chose qui serait pour lui une action impure, non conforme à sa foi.

A ce propos, l'apôtre Paul parle de la « tristesse » imposée au faible du fait qu'il a perdu son seul soutien possible : « Si donc tu attristes ton frère à cause d'une nourriture, tu ne marches plus selon l'amour. Ne périss pas par ta nourriture celui pour lequel Christ est mort ». Le faible peut être attristé et c'est même inévitable, s'il ne se borne pas strictement à suivre son propre chemin, en croyant comme il doit le faire, selon sa foi en Christ. En l'incitant à quitter son propre chemin, -même si le fort en avait le droit objectivement- le fort l'incite à la désobéissance, ce qui signifie pour lui-même qu'il ne marche pas selon l'amour, qu'il est dépourvu lui-même de cet élément vital pour la communauté dont, pour sa part, il reste redevable au monde et dont il ne devrait en aucun cas le priver ; il trouble ainsi à la communautés qu'il devrait au contraire édifier pour qu'elle soit une lumière dans le monde. Il mène à sa perte celui pour qui le Christ est mort. Car sa perte, c'est de ne plus pouvoir vivre sa foi, même s'il y a une vie dans la foi objectivement meilleure que la sienne, même si lui le fort est en mesure de lui donner l'exemple. Le fort est pour le faible un « tentateur » et par conséquent il nuit à la communauté elle-même, s'il prétend lui imposer d'une manière ou d'une autre ce qu'il a de meilleur. Le fort doit, en communion avec le faible, garder un certain « bien », le préserver de la profanation : « Donc ne laissez pas blasphémer ce que vous avez de bon ».

Or ce bien, -le bien du royaume de Dieu vers la révélation duquel les chrétiens s'avancent, consiste non dans les diverses firmes humaines de notre obéissance en tant que telles- et donc certainement pas dans le régime végétarien ou dans l'abstinence, et pas davantage dans notre façon de manger et de boire librement, mais au-delà de ces pratiques, dans la justice, la paix et la joie, qui sont les dons de l'Esprit saint et permettant à chacun d'aller son propre chemin, pour autant que ce soit le chemin de sa foi.

« En effet c'est en servant le Christ de cette manière qu'on est agréable à Dieu et approuvé des hommes. Recherchons donc les uns pour les autres les choses de la paix et les choses de l'édification ». Nous ne pouvons servir le Christ, plaire à Dieu et être utilisables parmi les hommes qu'en nous engageant mutuellement à rechercher toujours à nouveau et à suivre ce chemin qu'il soit le nôtre ou non. Voilà en quoi consiste la paix, l'édification mutuelle dans la communauté :

En choisissant notre forme d'obéissance, nous ne mettons pas obstacle ni ne scandalisons le frère, qui croit avec nous à sa manière, mais que nous recherchons les uns pour les autres les choses de la paix et les choses de l'édification.

L'application de cette règle peut signifier que le fort soit amené, -non en raison de ce qu'il croit lui-même, mais eu égard à la foi du faible, et pas non plus en contradiction avec sa propre foi, par crainte du jugement du faible, mais dans la crainte de Dieu et afin de ne pas mener le faible à sa perte-, à cesser pour sa part de faire ce qui pourrait nuire au faible, si ce dernier se mettait à l'imiter en reniant sa propre conviction.

L'avantage du fort sur le faible, c'est de pouvoir secourir le faible de cette manière : celui qui est capable de marcher sans garde-fous peut certainement aussi marcher avec un garde fou ; celui qui n'a pas besoin de principes peut apparemment aussi leur reconnaître une autorité ; celui dont la foi ne dépend pas d'exercices spirituels, peut sans doute aussi les pratiquer à l'occasion.

Comment serait-il le plus fort s'il ne pouvait pas faire ce que fait le plus faible ? Mais il le fera aussi s'il s'agit de ne pas faire tomber le frère et la sœur, de ne pas troubler l'œuvre de Dieu, qui doit s'accomplir dans la communauté également par ce frère et ce sœur. La foi qu'il a lui-même -« garde pour toi, devant Dieu, la conviction que la foi te donne »- et qui lui permettra et lui ordonnera, dans ce cas, parce qu'il ne la possède pas seulement pour lui-même mais devant Dieu, d'avoir des égards.

Le fort ne se condamnerait pas lui-même s'il faisait ce qu'il évite de faire à cause de l'autre « Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même en exerçant son discernement ». Mais il sait aussi qu'il serait déjà condamné s'il le faisait en ayant des doutes, sans prendre les responsabilités que lui dicte sa foi, mais simplement par caprice « celui qui mange, alors qu'il a des doutes, a été condamné, parce qu'il ne vient pas de foi et tout ce qui ne procède pas de foi est péché ». Et s'il voit le faible courir un danger à cause de lui, il le soutiendra en observant des règles qui, pour lui, le fort, ne sont pas nécessaires ; plutôt cela que de donner au faible l'occasion de se conduire avec une liberté qui pour lui, parce qu'il est faible, ne serait jamais plus liberté.

On pourrait imaginer sans trop de peine une exhortation adressée aux faibles. L'apôtre Paul vise uniquement les forts et fait comprendre aux faibles en les avertissant qu'ils n'ont pas à porter de jugements sur les autres. Le poids de l'exhortation de l'apôtre apostrophe les forts pour leur dire que noblesse oblige : ils sont invités à supporter les faiblesses des ceux qui ne sont pas encore affermis et à ne pas se complaire en eux-mêmes. Ils sont les forts dans la seule mesure où une vie sans garde-fous et sans béquilles correspond sans aucun doute mieux à l'essence de leur foi en Christ Jésus, qu'une vie s'épanouissant grâce à toute espèce d'ordonnances et d'interdictions que l'homme s'impose. Mais précisément ce « mieux » ne aurait devenir l'ennemi du bien.

Le fort en la foi qui voudrait se complaire en lui-même aurait perdu sa raison d'être. Le chrétien ne vit ni meurt pour lui-même, mais pour le Seigneur ; cela signifie concrètement qu'il vit pour complaire au prochain, -non pour faire ce qui plaît au prochain mais pour accomplir ce qui lui est vraiment salutaire. Il vit pour l'édification de la communauté. Parce que la foi se réfère au Christ Jésus seul, il n'est pas possible que le fort se complaise en lui-même. Car le Christ ne s'est pas complu à lui-même mais il s'est dépouillé, il a pris une forme d'esclave et du fait que la foi se rapporte à Jésus le Christ, elle doit être conforme à ce qu'il fait. Comment pourrions-nous parler de foi, là où n'existerait pas cette conformité.

L'Écriture sainte rend témoignage qu'il s'est humilié pour nous -comme seul Dieu peut s'humilier dans sa miséricorde. **Le Dieu attesté par l'Écriture sainte établi, parmi ceux qui croient en lui et vivent par lui, l'unité qui correspond à la volonté et à l'image du Christ Jésus, et non à la volonté ou à l'image des faibles ou des forts.**

Dans cette unité, forts et faibles peuvent ensemble louer Dieu en toute circonstance, au lieu de se complaire en eux-mêmes, et nous le louerons dans la communauté et, en tant que communauté, aussi dans le monde.

Dans cette unité de la foi qui culmine dans la louange de Dieu que nous nous accueillerons mutuellement, de même que nous ne sommes nous-mêmes tous ensemble que des gens qui ont été accueillis, de même que nous ne possédons nous-mêmes aucune existence en dehors de cet accueil miséricordieux.

Bordeaux, le 29 mars 2017
 Pasteur Ndranto Rakotoarimamanana

Bibliographie

Barth Karl, *Communauté chrétienne et communauté civile*, Genève, Roulet, 1947.

Bonhoeffer Dietrich, *De la vie communautaire et le livre de prières de la Bible*, Genève, Labor et Fides, 2007.

Eposito Riberto, *Communitas, Origine et destin de la communauté*, Paris, Puf, 2000.

Leenhardt Franz J., *L'épître de Saint Paul aux Romains*, Commentaire du Nouveau Testament VI, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1957¹, 1983.

Luther Martin, « L'apôtre exhorte ceux qui sont (plus grands) plus solides en la foi à ne pas mépriser (les plus petits) les plus faibles (ou) et à ne pas les scandaliser, mais à les édifier en toute paix », *Œuvres XI*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 181-190.

Luther Martin, Commentaire de l'Épître aux Romains (texte de l'Épître et gloses- scolies) (1516), *Œuvres XII*, Genève, Labor et Fides, 1986, p. 263-286.

O'Connor J. Murphy, *Paul et l'art épistolaire. Contexte et structure littéraires*, Paris, Cerf, 1994.

Traduction Œcuménique de la Bible, Paris, Société biblique française - Le Cerf, 1988².